



7, rue de Verdun  
56178 QUIBERON

Téléphone : 02 97 30 24 00

FAX : 02 97 30 24 11

police.municipale@ville-quiberon.fr

A retourner avec les pièces demandées par courrier, fax, mail, ou à l'accueil de la Mairie **avant le 31 mai.**

Vous pouvez récupérer votre carte à l'accueil de la Mairie à partir du mardi de la semaine suivante.

Ce formulaire et le plan de stationnement sont disponibles sur le site internet de la Ville de Quiberon : [www.ville-quiberon.fr](http://www.ville-quiberon.fr)

## DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS

La "Carte PROFESSIONNELS" permet aux professionnels et à leur personnel, **dans la limite de 2 cartes par établissement** (plusieurs immatriculations possibles par carte), de prolonger **en haute-saison TOUS LES STATIONNEMENTS 4 HEURES GRATUITS à 12H au maximum**, de 8h à 20h y compris les dimanches et jours fériés. En juillet-août, elle permet aussi un stationnement prolongé dans les **cours des ÉCOLES JULES FERRY, SAINTE-ANNE - SAINT-CLEMENT** (dates d'ouvertures variables - voir sur place ou se renseigner en Mairie). En basse-saison, cette carte n'est pas valable sur les rues et places passant de 1H ou 1H30 à 4H maxi (Verdun, ....).

**Privilégier les pk des écoles** lorsqu'ils sont ouverts afin d'alléger la pression du stationnement sur l'espace public.

**La carte est valide pour 3 ans et est à renouveler pour la 4ème année. Elle est attribuée à 1 établissement et non à 1 véhicule.**

Duplication interdite : Le numéro de carte délivré correspond au fichier de la Police Municipale. Un seul numéro peut être apposé à la fois, et la Police se réserve le droit de verbaliser en cas de faux ou de copies.

**Utiliser la carte sur un autre zonage de stationnement que les secteurs en 4H maxi gratuit en haute-saison n'empêchera pas une verbalisation.**

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

N° d'immatriculation(s)  
et modèle(s) de véhicule  
CARTE 1 :

N° d'immatriculation(s)  
et modèle(s) de véhicule  
CARTE 2 :

Nom et prénom du  
demandeur :

Adresse du demandeur :

Téléphone de l'établissement :

Email :

Pièces à joindre au formulaire :

- Photocopie du Certificat d'Immatriculation
- Photocopie d'un justificatif de l'établissement (avec l'adresse)

### Parkings concernés :

- PK DES LUTINES
- RUE DU PORT DE PÊCHE
- PK DU BUTOIR
- ÉCOLES PUBLIQUE ET PRIVÉES
- TOUTES LES RUES 4H MAXI gratuites (nouveau), sauf celles de l'hypercentre en basse-saison (Toussaint-Pâques)

Signature précédée de la mention "lu et approuvé", et commentaires si nécessaire :